

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) - Part I ISIN : FR0013355930

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone Euro.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher la performance sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionnariat familial ou entrepreneurial, de toutes tailles de capitalisations, des pays de la zone Euro. L'indice CAC All-Tradable NR pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de toutes capitalisations de la zone Euro, majoritairement françaises, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le FCP a vocation à investir dans des entreprises dont les principaux actionnaires sont des personnes physiques ou des familles qui exercent ou non des rôles opérationnels. Le FCP peut également investir dans des sociétés de groupes familiaux.

L'exposition nette au marché actions est comprise entre 60% et 100% de l'actif. Celle-ci sera recherchée au travers d'investissement en actions cotées, essentiellement d'entreprises familiales ou entrepreneuriales, dont le siège social est situé dans un pays de la zone Euro, d'OPCVM et par le biais des instruments financiers dérivés.

Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Le fonds est investi entre 0% et 25%, en direct ou via des OPCVM, en titres de créances et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou public, libellés en euro ou en devises.

Le gérant engage une gestion active de convictions, axée sur la France et sur la zone Euro. La sélection de valeurs particulières s'effectue sans contrainte sectorielle et sans a priori de capitalisation boursière, par approche :

- stratégique de moyen et long terme sur la base de l'analyse des fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...) ;
- tactique : la gestion s'appuie également sur la conjoncture boursière et la configuration technique des titres. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme. Pour forger ses convictions, il s'appuie sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes.

L'OPCVM pourra investir directement ou indirectement jusqu'à 100 % de l'actif en actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro.

L'investissement minimal aux actions sera de 75%. La gestion peut, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur un marché réglementé en dehors de la zone Euro. Le porteur pourra être exposé au risque de change jusqu'à 10% de l'actif. La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;

- FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 25% de l'actif net.

En particulier, le gérant peut négocier des contrats à terme (forwards, futures ou options) sur :

- indices de marchés actions pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions ;
- devises pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de change.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours, dans la limite de 25% de l'actif net :

- Au marché obligataire, incluant les obligations convertibles, les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés, en privilégiant les titres cotés en euro. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. Le fonds peut investir dans des titres de catégorie « Investment Grade » (titre dont la notation est supérieure ou égale à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.
- A titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** Le portefeuille du fonds est exposé au risque de variation des taux d'intérêt du fait de sa capacité d'investir en obligations ou parts ou actions d'OPCVM détenant des obligations ou autres produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. La dégradation de la situation d'un émetteur d'obligations, notamment privé, peut entraîner

une chute du cours du titre donc une baisse de la valeur liquidative du fonds

- **Risque de liquidité :** Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque lié à l'utilisation des produits dérivés :** Le Fonds aura recours à l'usage de dérivés pour augmenter ou réduire son risque. Ce surcroît ou cette réduction du risque au travers des dérivés impactera l'évolution de la valeur liquidative du fonds, à la hausse ou à la baisse.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.43%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	10.00%
10% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence	
Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.71	

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

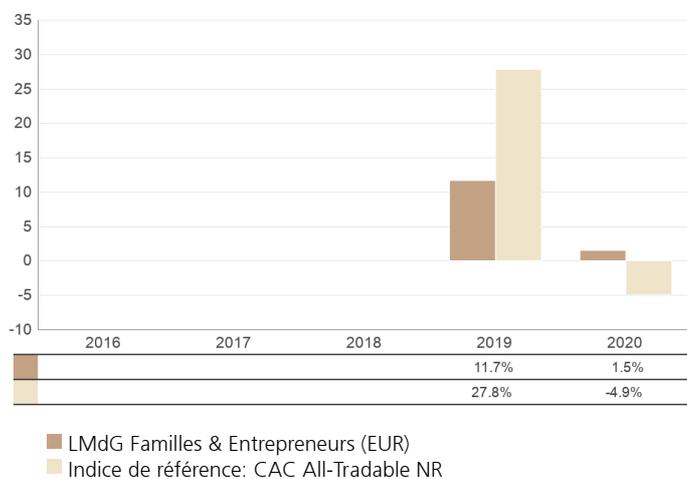
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.
Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

L'OPCVM a été créé en 2003. La part a été lancée en 2018.

Les performances sont évaluées en EUR.

Avant le 06/08/2018, le fonds mettait en oeuvre une stratégie différente, les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité compte tenu de changements de méthodologie.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.